

TRANSMIS LE 22/12/2022
REÇU LE 22/12/2022
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 23/12/2022
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 23/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE



2022/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
AM/JB/NS

ARRÊTE n° 22-804

**AUTORISANT LE STATIONNEMENT D'UN TAXI
LA SOCIETE HORIZON TAXI FRANCONVILLE
REPRESENTÉE PAR MONSIEUR TRABELSI ISMAIL
CHANGEMENT DE VEHICULE
ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 22-790**

MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DE L'ARRETE 22-243

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213.1 et suivants

VU le Décret n° 95.935 du 17 août 1995 portant application de la Loi 95.66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès de l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 1996 définissant la profession de taxi,

VU l'arrêté préfectoral n°2018-010 du 12 janvier 2018 relatif aux tarifs des voitures automobiles de place applicables dans le Département du Val d'Oise,

VU l'arrêté municipal n° 2002-199 du 8 avril 2002 fixant à 12 le nombre de taxis admis à stationner sur Franconville et délimitant la zone de prise en charge,

VU l'arrêté municipal n°22-243 du 05 avril 2022 autorisant Monsieur TRABELSI Ismail à stationner son taxi immatriculé CD-461-LH sur le territoire de Franconville,

CONSIDERANT la demande d'autorisation de stationnement adressée le 27 mars 2022 à Monsieur le Maire, la Société **HORIZON TAXI FRANCONVILLE** représentée par Monsieur **Ismail TRABELSI** domicilié au 12 rue de Fief à Cavan (95800) COURDIMANCHE.

CONSIDERANT le changement de véhicule de Monsieur TRABELSI Ismail, domicilié, 12 Rue du Fief à Cavan (95800) COURDIMANCHE.

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté n° 22-243 est modifié comme suit :

La Société HORIZON TAXI FRANCONVILLE représentée par **Monsieur TRABELSI Ismail**, SIRET n° **911 603 827 00013** est autorisé à faire stationner un taxi immatriculé **GK-125-SN** (marque TOYOTA COROLLA) sur le territoire de Franconville, en attente de la clientèle à compter du **2 décembre 2022** dans le respect des règles fixées par les **textes susvisés**.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de l'arrêté 22-243 restent inchangés.

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421.5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 4 :

Le Maire et le Comptable Public de Franconville-La-Garenne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera adressée à :

- Préfecture du Val d'Oise,
- Commissariat d'ERMONT,
- Commissariat de FRANCONVILLE,
- Police Municipale,
- Demandeur : **Société HORIZON TAXI FRANCONVILLE** représentée par Monsieur **TRABELSI Ismail**.

Fait en Mairie, le **HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX**.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Madame Jeanne Charrières-Guigno
Le 23 décembre 2022



Par délégation du Maire,
Thierry BILLARAND
Conseiller Municipal en charge des
Transports en communs et des Taxis




Acte à classer**ARR22-804TECH**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-22T20-09-48.00 (MI242175003)**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20221208-ARR22-804TECH-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AUTORISANT LE STATIONNEMENT D'UN TAXI DE LA SOCIÉTÉ HORIZON TAXI FRANCONVILLE REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR TRABELSI ISMAIL - CHANGEMENT DE VÉHICULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ 22-790 - MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ 22-243.
**Date de décision :** 08/12/2022**Nature de l'acte :** Actes individuels**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes**Acte :** ARR 22-804 TECH.PDF**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/22 à 20:09

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 22/12/22 à 20:09

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 22/12/22 à 20:11

